



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Coaticook, le 20 mars 2019

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la session ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 20 mars 2019 à la salle Wallace de la susdite MRC.

Sont présents :

Simon Madore	préfet	Coaticook (V)
Johnny Pizar	maire	Barnston-Ouest (M)
Denis Hébert	conseiller	Coaticook (V)
Bernard Vanasse	maire	Compton (M)
Françoise Bouchard	mairesse	Dixville (M)
Marie-Ève Breton	mairesse	East Hereford (M)
Réjean Masson	maire	Martinville (M)
Gérard Duteau	maire	Saint-Herménégilde (M)
Robert Fontaine	conseiller	Saint-Malo (M)
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)
Bernard Marion	maire	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Gilbert Ferland	maire	Stanstead-Est (M)
Nathalie Dupuis	mairesse	Waterville (V)

Aucune absence.

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

1.1 Élections

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

3.0 ORDRE DU JOUR

4.0 PROCÈS-VERBAUX

4.1 Approbation de la session ordinaire du 20 février 2019

4.2 Suivi des procès-verbaux

4.2.1 T@CTIC – Bail de location /acquisition -
Cautionnement

4.2.2 Comité régional des milieux naturels et
environnement de la MRC de Coaticook du 18
février 2019 – Plan d’adaptation aux
changements climatiques

4.2.3 Modification de la résolution CM2018-11-251 –
Calendrier du CA

5.0 TRÉSORERIE

5.1 Paiement des comptes

5.1.1 Comptes payés

5.1.2 Comptes à payer

5.1.3 Funérailles du préfet

5.2 Direction générale - Rapport sur la délégation
d’autorisation des dépenses

5.3 Suivis et transferts budgétaires

5.3.1 Surplus libre – Affectation



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 5.3.2 Surplus affectés – Affectation de soldes non utilisés – Département « Général »
 - 5.3.2.1 Fête régionale de la famille
 - 5.3.2.2 Planificateur ÉLÉ
 - 5.3.2.3 Fonds de cours d'eau
 - 5.3.2.4 Matières résiduelles
 - 5.3.3 Surplus affectés – Affection des soldes non utilisés – Département « Développement économique »
 - 5.3.3.1 Économie sociale
 - 5.3.3.2 Nouveaux entrepreneurs
 - 5.3.3.3 Fonds Innove pour l'amélioration de la productivité
 - 5.4 Audit – Identification des apparentés
 - 5.5 Conseil sport loisir – Désignation des représentants pour AGA
 - 5.6 Signatures des effets
 - 5.7 Démarche MADA
- 6.0 AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT**
- 6.1 Rapport de la campagne d'échantillonnage 2018
 - 6.2 Bureau des délégués - Remplacement
- 7.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL**
- 7.1 Dépôt d'une demande d'aide financière en lien avec le projet de construction d'une ferme-école à la fine pointe de la technologie du Centre d'initiatives en agriculture de la région de Coaticook – Mandat de soutien
- 8.0 AVIS DE MOTION**
- 9.0 RÈGLEMENT**
- 10.0 AUTRES AFFAIRES**
- 10.1 Transport adapté et transport collectif
 - 10.1.1 Acquisition d'un système de transport intelligent dans le cadre du projet de la région de l'Estrie
 - 10.2 CSHC – Rapport annuel 2017-2018
 - 10.3 Rapport annuel en sécurité incendie - 2018
- 11.0 COMITÉS RÉGIONAUX**
- 11.1 Comité administratif (CA)
 - 11.1.1 Procès-verbal de la session ordinaire du Comité administratif (CA) du 13 mars 2019
 - 11.2 Comité de sécurité publique (CSP – Services policiers)
 - 11.2.1 Compte-rendu de la rencontre du 27 février 2019
 - 11.2.2 Priorités locales – PARL 2019-2020
 - 11.3 Comité régional de Développement des communautés
 - 11.3.1 Compte-rendu de la rencontre du 13 mars 2019
 - 11.4 Comité régional sur les Milieux naturels et l'Environnement
 - 11.4.1 Compte-rendu de la rencontre du 13 mars 2019
 - 11.4.2 Position de la MRC sur le verre
 - 11.4.3 Demande d'aide financière pour un écocentre permanent - Dépôt
- 12.0 CORRESPONDANCE**
- 12.1 Extrait du « Registre de Correspondance »



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

13.0 RAPPORTS

- 13.1 Préfet
- 13.2 Délégations et porteurs de dossier
- 13.3 Autres informations et/ou rapports
 - 13.3.1 Équipe de la MRC

14.0 RETOUR SUR LA SESSION

15.0 CLÔTURE DE LA SESSION

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h39 par le préfet, Monsieur Simon Madore, qui préside la rencontre et souhaite la bienvenue aux membres du conseil de la MRC. Le directeur général et secrétaire-trésorier Dominick Faucher, le directeur des finances Kévin Roy ainsi que l'agente de communication et de marketing Amélia Carr sont présents. Nancy Bilodeau, greffière et secrétaire-trésorière adjointe, l'est également et fait fonction de secrétaire d'assemblée. Il rappelle qu'en vertu de la résolution CM2019-02-31, il y aura des élections afin de pourvoir au poste de préfet suppléant. Il présente et souhaite la bienvenue à Monsieur Denis Hébert qui en vertu de la résolution 18-11-34733 de la Ville de Coaticook remplacera le préfet pour les votes de Coaticook conformément aux dispositions de l'article 210.27 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (L.R.Q., c. O-9) jusqu'au 1^{er} avril 2019.

1.1 ÉLECTIONS

Conformément à l'article 210.26 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (L.R.Q., c. O-9), la «*Politique concernant la nomination des préfets et préfet adjoint de la MRC de Coaticook*» et exceptionnellement la résolution CM2019-02-31, la secrétaire-trésorière adjointe et greffière procède à l'élection du préfet suppléant.

Après le processus de mise en candidature et d'élection, Monsieur Bernard Marion est proclamé élu par acclamation, à titre de préfet suppléant, jusqu'en en août 2019.

La préfecture de la MRC de Coaticook sera donc assumée de la façon suivante :

Nom	Maire de la municipalité de	Fonction
Simon Madore	Coaticook	Préfet
Bernard Marion	Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton	Préfet suppléant

Les personnes ainsi élues prêtent serment avant la poursuite de la session.

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

Rien à signaler.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2019-03-40

3.0 ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente session ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Denis Hébert	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Robert Fontaine	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

4.0 PROCÈS-VERBAUX

CM2019-03-41

4.1 APPROBATION SESSION ORDINAIRE DU 20 FÉVRIER 2019

ATTENDU l'article 201 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) à l'égard de l'approbation de tout procès-verbal ;

ATTENDU que les membres ont reçu copie du procès-verbal de la session ordinaire du 20 février 2019 du conseil de la MRC de Coaticook et n'en requièrent pas lecture ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 20 février 2019 comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Denis Hébert	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Robert Fontaine	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

CM2019-03-42

4.2.1 T@CTIC - BAIL DE LOCATION/ACQUISITION - CAUTIONNEMENT

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook considère que l'accès à un service d'Internet à haute vitesse pour l'ensemble de la population est un outil essentiel au développement de la MRC ;

ATTENDU que la population de la MRC de Coaticook attend avec impatience le branchement à Internet, qui doit faire partie des services de proximité ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook et les municipalités locales de son territoire se sont prévaluées des articles 569.0.1 et suivant du *Code municipal* (L.R.Q., c. C-27.1) et 468 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), afin de conclure une entente de délégation de compétence à la MRC aux fins ci-dessus mentionnées ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'Industrie Canada a émis des lettres patentes le 11 août 2009 à un organisme à but non lucratif créé à cet effet, soit la Table d'Action en Communication et Technologies de l'Information de la MRC de Coaticook (ci-après T@CTIC) Ltée ;

ATTENDU qu'à ce jour, de nombreuses résidences situées sur le territoire de plusieurs municipalités locales de la MRC n'ont toujours pas accès à un service Internet (aucune disponibilité) et d'autres ont accès à un service avec une vitesse ou une fiabilité déficiente ;

ATTENDU qu'un projet «Amélioration de la fiabilité, de la disponibilité et de la vitesse du service d'accès Internet sur les territoires mal desservis de la MRC de Coaticook» de type FTTH (Fiber To The Home) a été présenté et déposé par T@CTIC aux programmes d'aide financière Québec Branché et Brancher pour innover ;

ATTENDU que le 17 novembre 2017, la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation du Québec a confirmé que le projet de T@CTIC est admissible à une aide financière maximale de 4 441 836 \$ à même le Programme Québec branché (Annexe A) ;

ATTENDU que le 17 novembre 2017, le ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique du Canada a confirmé que le projet de T@CTIC est admissible à une aide financière maximale de 4 441 836 \$ à même le Programme Brancher pour innover (Annexe B) ;

ATTENDU que le 13 février dernier, la MRC de Coaticook fut autorisée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Annexe C) à se porter caution de T@CTIC conformément à sa résolution CM2018-10-201 pour un prêt de Desjardins;

ATTENDU que T@CTIC souhaite procéder à la signature d'une proposition de location-acquisition pour des locaux situés dans le bâtiment 25-85, rue Wellington à Coaticook jointe à la présente résolution comme Annexe D pour en faire partie intégrante ;

ATTENDU que le locateur Place J.R. Lefebvre Inc. Souhaite que la MRC cautionne solidairement avec T@CTIC, l'ensemble des obligations du locataire (T@CTIC) contenues à la convention ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 9 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), la MRC doit obtenir l'autorisation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation pour se rendre caution d'une obligation de 50 000 \$ et plus ;

ATTENDU que la convention contient également une clause à l'effet qu'«Advenant le cas où la MRC n'est pas en mesure d'obtenir toutes les autorisations requises pour consentir le cautionnement requis dans les délais prévus pour la signature de la convention, le locateur accepte exceptionnellement la mise en place d'une assistance financière à être consentie par la MRC en faveur du locataire (T@CTIC) selon les termes et modalités prévues, et ce, jusqu'à ce que la MRC soit en mesure de consentir au cautionnement exigé auquel cas le cautionnement remplacera l'assistance financière mise en place, laquelle pourra alors être résiliée.» ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'en vertu de l'article 14.1 du *Code municipal du Québec*, toute résolution autorisant la conclusion d'un contrat, par lequel la MRC engage son crédit et duquel découle, même implicitement, une obligation pour son cocontractant de construire, d'agrandir ou de modifier substantiellement un bâtiment ou une infrastructure utilisé à des fins municipales doit, sous peine de nullité, également être soumis à l'approbation ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU

- ▶ que la MRC de Coaticook accepte de se porter caution en faveur de T@CTIC d'un montant maximal de loyer de base de location triple net 3 404 000 \$ plus les taxes applicables (soit un loyer annuel 170 200 \$ + taxes, pendant 20 ans) en sus du loyer additionnel et du fonds de réserve, selon les termes et conditions mentionnés dans la proposition de location-acquisition pour des locaux situés dans le bâtiment 25-85, rue Wellington à Coaticook, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante sous l'annexe D, conditionnellement à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- ▶ que la MRC demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation l'autorisation de se rendre caution de cette obligation telle que décrite aux présentes ;
- ▶ que la MRC demande également à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation l'autorisation pour la MRC de mettre en place une assistance financière à être consentie en faveur de T@CTIC dans l'attente de l'autorisation à se rendre caution ;
- ▶ d'autoriser le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC, tout document nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Denis Hébert	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Robert Fontaine	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2019-03-43

4.2.2 COMITÉ RÉGIONAL DES MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT DE LA MRC DE COATICOOK DU 18 FÉVRIER 2019 – PLAN D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

ATTENDU que suite au projet d'espace de liberté de la rivière Coaticook, la MRC de Coaticook a été sollicitée pour faire partie d'une des 8 communautés leaders du Québec afin de bâtir une communauté de pratique en adaptation aux changements climatiques coordonnée par le ROBVQ (regroupement des organismes de bassin versant du Québec), nommée Res'alliance ;

ATTENDU que depuis son adhésion en 2017, 11 autres communautés se sont jointes à la Res'alliance, dont la MRC de Memphrémagog et la MRC des Sources ;

ATTENDU qu'en tant que l'une des communautés leaders du projet, la MRC de Coaticook a pu bénéficier d'un accompagnement du COGESAF pour bâtir un plan d'adaptation aux changements climatiques en lien avec les inondations du bassin versant de la rivière Coaticook ;

ATTENDU qu'un portrait des inondations dans le bassin versant de la rivière Coaticook et un diagnostic de la vulnérabilité de la population et des infrastructures en contexte de changement climatique furent réalisés par le COGESAF en partenariat avec les municipalités de la vallée de la Coaticook et la MRC ;

ATTENDU que face à ces constats, les municipalités accompagnées du COGESAF ont ciblé des actions afin d'augmenter leurs capacités de résilience face aux inondations dans un contexte de changement climatique ;

ATTENDU que le gouvernement du Québec a adopté le Plan d'action sur les changements climatiques 2006-2012 (PACC) ;

ATTENDU que cette mesure est pilotée par Ouranos, un consortium sur la climatologie régionale et l'adaptation aux changements climatiques, et comporte quatre axes thématiques prioritaires, dont un portant sur les enjeux municipaux ;

ATTENDU que l'objectif poursuivi est de rendre les municipalités du Québec plus résilientes face aux changements climatiques ;

ATTENDU la recommandation du Comité régional des milieux humides et environnement de la MRC de Coaticook à cet égard, telle qu'apparaissant au compte-rendu de la rencontre du 18 février 2019 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU d'adopter les actions suivantes issues du Plan d'action sur les changements climatiques 2006-2012 pour la MRC de Coaticook, soient :

- Poursuivre le travail collaboratif avec les autres municipalités du bassin versant au sujet des inondations et des embâcles (par exemple au niveau du déploiement des mesures d'urgence en cas d'inondation ou d'embâcle) ;

et

- Participer au projet analyse coûts/avantage de la mobilité de la rivière Coaticook à Compton (projet d'Ouranos en partenariat avec l'Université de Sherbrooke, le COGESAF et la MRC dont le lancement officiel était le 14 mars dernier à Compton).

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Denis Hébert	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Robert Fontaine	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2019-03-44

4.2.3 MODIFICIATION DE LA RÉOLUTION CM2018-11-251 – CALENDRIER DU CA

ATTENDU que suite à la sanction de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale* (L.Q., 2008, c. 18), le 12 juin 2008, le conseil doit établir par résolution un calendrier des séances ordinaires pour l'année suivante ;

ATTENDU qu'un avis public du calendrier doit être donné par la suite ;

ATTENDU que le calendrier peut être modifié par le conseil, par un nouvel avis public et une résolution à cet effet ;

ATTENDU que le calendrier des rencontres de 2019 du Comité administratif (CA) fut adopté aux termes de la résolution CM2018-11-251 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le Conseil prend en compte le projet de calendrier modifié pour le reste de l'année 2019 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que seule la rencontre de juin doit être déplacée ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gilbert Ferland
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter le calendrier, tel que modifié et ainsi les sessions ordinaires du Comité administratif (CA) de la MRC de Coaticook, toujours à venir pour l'année 2019 se tiendront le :

Avril	10 avril à 10h30
Mai	8 mai à 10h30
Juin	13 juin à 10h30
Août	21 août à 10h30
Septembre	11 septembre à 10h30
Octobre	9 octobre à 10h30
Novembre	20 novembre à 10h30

- ▶ de procéder à la publication dudit calendrier modifié par avis public conformément à la loi.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Denis Hébert	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Robert Fontaine	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

5.0 TRÉSORERIE



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

5.1 PAIEMENT DES COMPTES

5.1.1 COMPTES PAYÉS

Le directeur des finances dépose la liste des comptes d'un montant total de 768 351,87 \$ payés au 20 mars 2019, conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

CM2019-03-45

5.1.2 COMPTES À PAYER

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 59 832,08 \$ comme ici au long reproduite ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gérard Duteau
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 59 832,08 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Denis Hébert	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Robert Fontaine	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2019-03-46

5.1.3 FUNÉRAILLES DU PRÉFET

ATTENDU que beaucoup de dignitaires ont assisté aux funérailles de Jacques Madore, puisqu'il était le préfet de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'à Saint-Malo, le buffet après le service est toujours offert gracieusement par le Comité des funérailles de Saint-Malo ;

ATTENDU les coûts y étant associés ;

ATTENDU qu'il est opportun d'aider financièrement la municipalité compte tenu des fonctions occupées par Monsieur Madore ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gérard Duteau
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter de contribuer financièrement au buffet qui fut servi aux personnes présentes lors des funérailles du préfet, Monsieur Jacques Madore, pour un montant de 500 \$;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net de 500 \$ à cet effet dans la Partie I, département «Général», au sein de la catégorie de fonctions «Admin – autres, Alimentation», poste budgétaire 02 19001 610, à cet effet ;
- ▶ de requérir de la trésorerie, le paiement tel que convenu auprès du Comité des funérailles de Saint-Malo.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Denis Hébert	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Robert Fontaine	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

5.2 DIRECTION GÉNÉRALE - RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES

Le directeur des finances dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2019, pour le mois de février, comme ici au long reproduit.

5.3 SUIVIS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

5.3.1 SURPLUS LIBRE - AFFECTATION

Point annulé, non requis.

5.3.2 SURPLUS AFFECTÉS - AFFECTATION DES SOLDES NON UTILISÉS - DÉPARTEMENT « GÉNÉRAL »

CM2019-03-47

5.3.2.1 FÊTE RÉGIONALE DE LA FAMILLE

ATTENDU que la MRC organise annuellement la Fête régionale de la famille de la MRC (ci-après la Fête) ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'affecter le solde non utilisé au cours de l'exercice financier 2018 de cette activité pour des éditions futures de l'événement ;

ATTENDU que le solde devant être réservé au profit de la Fête au 31 décembre 2018 est de 2 460 \$;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU d'affecter à même le surplus d'exercice se terminant le 31 décembre 2018, dans la Partie «I», au sein du département «Général» un montant de 2 460 \$ au profit de la Fête régionale de la famille de la MRC de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Denis Hébert	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Robert Fontaine	1	2,53		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2019-03-48

5.3.2.2 PLANIFICATEUR ÉLÉ

ATTENDU qu'un planificateur familial Éveil à la lecture et à l'écriture (ÉLÉ) est distribué gratuitement à l'ensemble des familles ayant un enfant d'âge préscolaire ou primaire du territoire de la MRC et ce, depuis 7 ans ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'affecter le solde non utilisé au cours de l'exercice financier 2018 de ce fonds pour des parutions et des dépenses futures au profit dudit outil ;

ATTENDU que le solde devant être réservé au Planificateur ÉLÉ au 31 décembre 2018 est de 696 \$;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Denis Hébert
APPUYÉE par le conseiller régional Gilbert Ferland

IL EST RÉSOLU d'affecter à même le surplus d'exercice se terminant le 31 décembre 2018, dans la Partie «I», au sein du département «Général» un montant de 696 \$ au profit du Planificateur ÉLÉ de la MRC de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Denis Hébert	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Robert Fontaine	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2019-03-49

5.3.2.3 FONDS DE COURS D'EAU

ATTENDU que la MRC a procédé à la création d'un Fonds de cours d'eau ;

ATTENDU que divers projets ont été engagés au fonds de cours d'eau de la MRC de Coaticook en 2018;

ATTENDU qu'il y a lieu d'affecter le solde non utilisé au cours de l'exercice financier 2018 du fonds de cours d'eau ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU d'affecter à même le surplus d'exercice se terminant le 31 décembre 2018, dans la Partie «I», au sein du département «Général» un montant de 24 229 \$ au profit du fonds de cours d'eau.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Denis Hébert	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Robert Fontaine	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2019-03-50

5.3.2.4 MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU qu'il y a lieu d'affecter le solde non utilisé au cours de l'exercice financier 2018 des projets financés par ce surplus ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU d'affecter à même le surplus d'exercice se terminant le 31 décembre 2018, dans la Partie «I» au sein du département «Général» un montant de 16 963 \$ au profit des projets en lien avec les matières résiduelles.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Denis Hébert	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Robert Fontaine	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

5.3.3 SURPLUS AFFECTÉS – AFFECTATION DES SOLDES NON UTILISÉS – DÉPARTEMENT « DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE »

CM2019-03-51

5.3.3.1 ÉCONOMIE SOCIALE

ATTENDU que la MRC a procédé à la création d'un Fonds d'économie sociale de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'affecter le solde non utilisé au cours de l'exercice financier 2018 de ce fonds pour des dépenses futures ;

ATTENDU que le solde devant être réservé au Fonds d'économie sociale au 31 décembre 2018 est de 40 786 \$;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Marie-Ève Breton
APPUYÉE par le conseiller régional Robert Fontaine

IL EST RÉSOLU d'affecter à même le surplus d'exercice se terminant le 31 décembre 2018, dans la Partie « I », au sein du département «*Développement économique*» un montant de 40 786 \$ au profit du Fonds d'économie sociale (ÉcSoc) de la MRC de Coaticook.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Denis Hébert	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Robert Fontaine	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2019-03-52

5.3.3.2 NOUVEAUX ENTREPRENEURS

ATTENDU que la MRC a procédé à la création d'un Fonds nouveaux entrepreneurs ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'affecter le solde non utilisé au cours de l'exercice financier 2018 de ce fonds pour des dépenses futures ;

ATTENDU que le solde devant être réservé au Fonds nouveaux entrepreneurs au 31 décembre 2018 est de 32 487 \$;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gérard Duteau
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU d'affecter à même le surplus d'exercice se terminant le 31 décembre 2018, de la Partie « I » au sein du département «*Développement économique*» un montant de 32 487 \$ au profit du Fonds nouveaux entrepreneurs (NE) de la MRC de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Denis Hébert	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Robert Fontaine	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2019-03-53

5.3.3.3 FONDS INNOVE POUR L'AMÉLIORATION DE LA PRODUCTIVITÉ

ATTENDU que la MRC a procédé à la création du Fonds Innove pour l'amélioration de la productivité de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'il a lieu d'affecter la différence entre le montant prévu au budget 2018 et la dépense réelle du poste budgétaire « *Fonds d'attraction de la main-d'œuvre* » au sein du département de « *Développement économique* » pour l'année 2018 ;

ATTENDU que le montant devant être affecté au Fonds Innove pour l'amélioration de la productivité de la MRC de Coaticook au 31 décembre 2018 est de 21 701 \$;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Denis Hébert
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU d'affecter à même le surplus d'exercice se terminant le 31 décembre 2018, de la Partie « I » au sein du département « *Développement Économique* » un montant de 21 701 \$ au profit du Fonds Innove pour l'amélioration de la productivité de la MRC de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Denis Hébert	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Robert Fontaine	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

5.4 AUDIT – IDENTIFICATION DES APPARENTÉS

Information est donnée par le directeur des finances que suite de l'entrée en vigueur de 2 nouvelles normes comptables du Manuel de comptabilité de CPA Canada (SP 2200 « Information relative aux apparentés » et SP 3420 « Opérations interentités »), Raymond Chabot Grant Thornton qui procède à l'audit des états financiers de la MRC invite fortement la MRC à mettre en place un processus formel d'identification des apparentés. L'absence d'un tel processus rendrait l'identification des opérations entre apparentés plus difficile, ce qui augmente le risque d'erreurs relativement à la présentation et à la comptabilisation des opérations entre apparentés, en regard des nouvelles normes comptables applicables.

CM2019-03-54

5.5 CONSEIL SPORT LOISIR – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS POUR AGA

ATTENDU que le Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CSLE) est un organisme, qui a pour mission d'assurer le développement de la pratique du loisir et du sport en soutenant les initiatives, en harmonisant les actions, en concertant les intervenants, dans le respect de la dynamique estrienne ;

ATTENDU le CSLE soutient financièrement la MRC pour l'embauche et le maintien d'un agent de développement en loisirs aux services des municipalités ;

ATTENDU qu'il est opportun de désigner les personnes qui représenteront la MRC, lors de l'Assemblée générale annuelle (AGA) de l'organisme qui aura lieu le jeudi 23 mai 2019, à compter de 18 h 30, au Centre communautaire Richard Gingras, Sherbrooke (arrondissement Ste-Élie) ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par le conseiller régional Robert Fontaine

IL EST RÉSOLU

- ▶ de désigner l'élue responsable du loisir au sein du conseil de la MRC Madame Marie-Ève Breton ainsi que l'agente de développement en loisirs, Madame Sonia Côté comme représentantes de la MRC pour participer aux activités corporatives du CSLE et y exercer le droit de parole et de vote au nom de la MRC ;
- ▶ de désigner également l'élue responsable du loisir au sein du conseil de la MRC et l'agente de développement en loisirs, ou l'un des représentants des municipalités locales membres de Carrefour loisirs de la MRC qui seront présents comme représentants de la MRC pour participer à l'Assemblée générale annuelle du CSLE et y exercer le droit de parole et de vote au nom de la MRC de Coaticook ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ de faire parvenir copie de la présente résolution au CSLE.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Denis Hébert	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Robert Fontaine	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2019-03-55

5.6 SIGNATURE DES EFFETS

ATTENDU qu'en vertu de l'article 1429 du *Code municipal du Québec* (LRQ c. C-27.1) le préfet est d'office autorisé à signer les effets bancaires de la MRC ;

ATTENDU que suite aux élections de ce jour, il y a lieu de modifier la liste des personnes autorisées à signer les chèques et effets bancaires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Gilbert Ferland

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'autoriser le préfet Monsieur Simon Madore, le préfet suppléant Monsieur Bernard Marion, ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Coaticook, Monsieur Dominick Faucher et le directeur des finances de la MRC de Coaticook, Monsieur Kevin Roy, autorisés précédemment, comme signataires, de tout effet bancaire et autres documents s'y rapportant, et ce, pour les comptes suivants, à compter de ce jour :
 - 16199 ;
 - 100919 ;
 - 101306 ;
 - 100561 ;
 - 103673 ;
 - 800983 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ de transmettre copie de la présente résolution à la Caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Denis Hébert	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Robert Fontaine	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2019-03-56

5.7 DÉMARCHE MADA

ATTENDU que Madame Céline Bouffard quittera ses fonctions le ou vers le 29 mars prochain ;

ATTENDU que divers scénarios ont été envisagés et que la direction générale à procéder à un appel de candidatures dans son réseau pour un nouveau chargé de projet – Politique familiale et des aînés, afin de respecter les engagements des municipalités lors de l'acceptation de la demande d'aide financière de la MRC par le ministère ;

ATTENDU que la direction générale propose de procéder à l'embauche de Monsieur Jim Arévalo, suite au processus d'entrevues ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'entériner l'embauche de Monsieur Jim Arévalo à la fonction de chargé de projet – Politique familiale et des aînés, et ce à compter du 1^{er} avril 2019, sous réserve des commentaires des RQFA des municipalités locales ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ de considérer Monsieur Arévalo comme un employé régulier à horaire variable et à durée déterminée (banque de 750 heures), au taux horaire de 23,70 \$ pour la totalité de son mandat, aux fins de la *Politique des conditions de travail du personnel de la MRC de Coaticook* ;
- ▶ de considérer que les autres avantages prévus à la Politique font partie intégrante du contrat individuel de travail de l'employé, sous réserve des conditions visées à l'article 4.2 du même chapitre.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Denis Hébert	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Robert Fontaine	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

6.0 AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

6.1 RAPPORT DE LA CAMPAGNE D'ÉCHANTILLONNAGE 2018

Le rapport de la campagne d'échantillonnage de l'eau de surface réalisée en 2018 sur le territoire de la MRC de Coaticook est déposé au Conseil de la MRC. Le secrétaire-trésorier et directeur général en résume les grandes lignes et faits saillants. Il sera transmis aux municipalités locales.

6.2 BUREAU DES DÉLÉGUÉS - REMPLACEMENT

ATTENDU que conformément à l'article 129 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)* le conseil de la MRC a nommé, parmi ses membres, les délégués, pour l'année 2019, aux termes de la résolution CM2018-11-239 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le préfet est d'office, un des délégués ;

ATTENDU que l'article 130 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) indique que «si l'un des délégués meurt, est empêché de remplir ses devoirs pendant deux mois consécutifs, ou refuse de les remplir pendant la même période de temps, le conseil en nomme un autre pour le remplacer, à la première séance tenue après tels décès ou délai de deux mois. » ;

ATTENDU qu'il y a lieu de pourvoir au remplacement de Monsieur Jacques Madore par Simon Madore ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par la conseillère régionale Marie-Ève Breton

IL EST RÉSOLU de nommer les personnes suivantes, au bureau des délégués, soient :

Délégués	Substituts
Monsieur Simon Madore, préfet Maire de Coaticook	Monsieur Réjean Masson Maire de Martinville
Monsieur Gilbert Ferland Maire de Stanstead-Est	Monsieur Johnny Pizar Maire de Banston-Ouest
Madame Nathalie Dupuis Mairesse de Waterville	Monsieur Bernard Vanasse Maire de Compton

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Denis Hébert	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Robert Fontaine	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Madame Françoise Bouchard quitte momentanément les délibérations du Conseil de la MRC. Il est 20h52.

7.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

Monsieur Gérard Duteau indique qu'il est également administrateur du Centre d'initiatives en agriculture de la région de Coaticook et à ce titre, il y a apparence de conflit d'intérêts. Celui-ci se retire donc temporairement des délibérations du Conseil. Il est 20h53.

CM2019-03-58

7.1 DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE EN LIEN AVEC LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE FERME-ÉCOLE À LA FINE POINTE DE LA TECHNOLOGIE DU CENTRE D'INITIATIVES EN AGRICULTURE DE LA RÉGION DE COATICOOK – MANDAT DE SOUTIEN

ATTENDU que le Centre d'initiative en agriculture de la région de Coaticook (CIARC) a entamé dans les derniers mois un exercice de réflexion sur la modernisation de ses installations ;

ATTENDU qu'une fenêtre d'opportunité intéressante est présentement en place pour la présentation d'un document, auprès du gouvernement fédéral, présentant la faisabilité et les retombées d'un projet de construction d'un bâtiment laitier innovant et vert ;

ATTENDU que le CIARC dispose de très peu de temps pour produire ce document et ne dispose pas des ressources humaines et financières nécessaires afin de réaliser ce mandat ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook, aux termes de la résolution CM2018-04-94 a adopté la planification stratégique 2018-2023 de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que les 3 axes du plan d'action sont libellés comme suit:

- Occuper le territoire de façon dynamique et assurer son développement ;
- Positionner et faire rayonner la région ;
- Maintenir des services de qualité et faire connaître l'organisation ;

ATTENDU que l'un des objectifs poursuivis, soit : « Faire reconnaître la région comme pôle d'excellence du secteur agricole, forestier et agroalimentaire » est appuyé par le moyen « Soutenir la consolidation du pôle de formation du secteur agricole et assurer son rayonnement » ;

ATTENDU que le directeur général et secrétaire-trésorier présente une offre de services pour la production de documents au soutien du projet que doit présenter le CIARC ;

ATTENDU l'opportunité que représente le projet de construction d'une ferme-école à la fine pointe de la technologie du CIARC ;

ATTENDU la mobilisation de l'agent de développement agricole de la MRC pour ce projet ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le coût horaire du consultant est de 20 \$ et le coût maximum du mandat est fixé par celui-ci à 4 000 \$;

ATTENDU les règles d'adjudication en vigueur et qu'un tel contrat peut être conclu de gré à gré ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Marie-Ève Breton
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer le Centre d'initiative en agriculture de la région de Coaticook et d'accepter, sous réserve de leur acceptation également, l'offre de services pour un consultant pour la production de documents au soutien du projet que doit rapidement présenter le CIARC au gouvernement fédéral, telle que présentée par la direction générale ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net maximum de 2 000 \$ relatif aux frais du consultant dans la Partie I, département «*Développement économique*», au sein de la catégorie de fonctions «*Aménagement, urbanisme & développement – Développement économique, Services professionnels*», poste budgétaire 02 62005 996, à cet effet, l'autre moitié des frais devant être assumés par le CIARC ;
- ▶ de requérir de la trésorerie, le paiement des honoraires, sur réception des factures à cet effet.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Denis Hébert	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Robert Fontaine	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	40/44	92,28 %	0	0

ADOPTION

Monsieur Gérard Duteau se joint de nouveau aux délibérations du Conseil. Il est 21h04.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

8.0 AVIS DE MOTION

Rien à signaler.

9.0 RÈGLEMENTS

Rien à signaler.

Madame Françoise Bouchard se joint de nouveau aux délibérations du Conseil de la MRC. Il est 21h05.

10.0 AUTRES AFFAIRES

Messieurs Johnny Pizar et Gilbert Ferland étant tous deux administrateurs d'Acti-Bus de la région de Coaticook, ceux-ci s'abstiennent de participer aux délibérations du Conseil sur le prochain sujet.

10.1 TRANSPORT ADAPTÉ ET TRANSPORT COLLECTIF

CM2019-03-59

10.1.1 ACQUISITION D'UN SYSTÈME DE TRANSPORT INTELLIGENT DANS LE CADRE DU PROJET DE LA RÉGION DE L'ESTRIE

ATTENDU l'importance d'offrir un service adéquat en transport de personnes sur notre territoire ;

ATTENDU que l'absence de certains services sur notre territoire et en fonction des besoins des personnes, des offres de transport doivent également permettre des déplacements à l'extérieur de notre territoire ;

ATTENDU qu'un outil technologique est essentiel pour favoriser l'interconnexion des services de notre MRC avec des territoires et entreprises proposant des offres de transport de personnes ;

ATTENDU qu'il est nécessaire de faire l'acquisition d'un outil technologique permettant l'intégration de plusieurs modes de transport collectif régionaux et la répartition des usagers à travers les différents services de transport collectif des territoires de MRC ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook ainsi que ses partenaires (les MRC du Haut-Saint-François, de Brome-Missisquoi, de la Haute-Yamaska, de Memphrémagog et des Sources) ne possèdent aucun outil permettant l'interconnexion ;

ATTENDU qu'un nouveau logiciel permettrait d'effectuer les tâches suivantes : auto-répartition, optimisation des routes, modernisation des modes de paiement, gestion en ligne des réservations, géolocalisation des véhicules en temps réel, accès aux réseaux des autres services pour faciliter l'interconnexion, la gestion de la flotte de véhicules pour les organisations concernées, les rapports statistiques sur l'ensemble de l'activité de l'organisation, etc. ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la MRC de Coaticook et ses MRC partenaires sont favorables à une action conjointe estrienne, car il est nécessaire de travailler en collaboration en fusionnant les efforts de tous pour s'assurer d'un réel réseau de mobilité pour nos citoyens et citoyennes ;

ATTENDU que la concertation et le partenariat sont essentiels pour consolider nos services et réduire les coûts causés par des doublages de trajets dans différents territoires de MRC et qu'une démarche régionale est essentielle pour assurer le partage d'informations et permettre l'interconnexion ;

ATTENDU qu'une demande d'aide financière provenant de plusieurs organisations de transport de la même région administrative démontre l'importance accordée par les MRC à la mise en réseau et à l'interconnexion des offres ;

ATTENDU que dans le cadre de la démarche régionale pour le territoire de l'Estrie le projet d'acquisition et sa justification ont été déposés, ainsi que le calendrier de réalisation avec les résultats attendus et que le cadre financier spécifique à la MRC de Coaticook est joint en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

ATTENDU que la MRC du Haut-Saint-François serait le maître d'œuvre et coordonnerait le projet d'acquisition et d'implantation du système pour les partenaires ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ de confier le mandat à la MRC du Haut-Saint-François d'agir à titre de maître d'œuvre et de coordonnatrice dans le cadre du projet régional d'acquisition et d'implantation d'un nouveau logiciel permettant l'intégration de plusieurs modes de transport collectif régionaux et la répartition des usagers à travers les différents services de transport collectif des territoires de MRC ;
- ▶ d'adresser une demande d'aide financière de 100 000\$ au ministère des Transports du Québec dans le cadre du projet en titre ;
- ▶ d'allouer un budget de 33 333\$ à même le budget déjà dédié au transport collectif ;
- ▶ d'autoriser le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC, tout document nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Denis Hébert	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Robert Fontaine	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	40/44	93,6 %	0	0

ADOPTION

Messieurs Johnny Pizar et Gilbert Ferland se joignent de nouveau aux délibérations du Conseil de la MRC.

10.2 CSHC – RAPPORT ANNUEL 2017-2018

La greffière dépose et présente sommairement le rapport annuel 2017-2018 de la Commission scolaire des Hauts-Cantons. Celui-ci est également disponible au http://www.cshc.qc.ca/rapport_annuel_2017/.

CM2019-03-60

10.3 RAPPORT ANNUEL EN SÉCURITÉ INCENDIE – 2018

ATTENDU que dans le cadre du Schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Coaticook, un rapport annuel doit être produit permettant ainsi de documenter et d'établir les statistiques en incendie sur le territoire, en conformité avec l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., c. S-3.4) ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le rapport annuel pour l'année 2018 de la MRC de Coaticook tel que présenté par Monsieur Bernard Marion élu responsable des dossiers en sécurité incendie et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que le rapport annuel de la MRC de Coaticook sera également présenté au Comité de sécurité publique – volet prévention incendie, le 27 mars prochain ;

ATTENDU que les municipalités locales doivent aux termes de l'article 34 de la *Loi sur la sécurité incendie* «communiquer au ministre, au plus tard le 31 mars de l'année qui suit l'incendie, la date, l'heure et le lieu de survenance de l'incendie, la nature des préjudices, l'évaluation des dommages causés et, s'ils sont connus, le point d'origine, les causes probables et les circonstances immédiates de l'incendie que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens endommagés et le déroulement des événements», communément appelé «DSI» ;

ATTENDU que l'autorité chargée de l'application du schéma (MRC) doit également transmettre au ministre dans les «trois mois de la fin de leur année financière» le rapport d'activités de l'exercice précédent, donc également avant le 31 mars ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que les statistiques utilisées pour ce rapport proviennent de statistiques compilées annuellement par le ministère de la Sécurité publique, et annuellement, selon l'année civile et que les DSI sont comptabilisées dans le rapport annuel ;

ATTENDU que le délai de transmission des DSI influence grandement le délai de production et l'exactitude du rapport annuel ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver le rapport annuel de la MRC de Coaticook dans le cadre du Schéma de couverture de risques en incendie au 31 décembre 2018, sous réserve des commentaires que le Comité régional de sécurité incendie de la MRC de Coaticook pourrait formuler ;
- ▶ de le transmettre au ministère de la Sécurité publique, en l'invitant à modifier la *Loi sur la sécurité incendie*, afin d'accorder un délai supplémentaire de trente (30) jours, soit jusqu'au 30 avril, aux autorités pour produire un rapport annuel **complet** qui tienne compte de **l'ensemble** des déclarations de sinistres devant être produites avant le 31 mars de chaque année.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Denis Hébert	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Robert Fontaine	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

11.0 COMITÉS RÉGIONAUX



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

11.1 COMITÉ ADMINISTRATIF (CA)

11.1.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 13 MARS 2019

La greffière dépose le procès-verbal de la session ordinaire du Comité administratif (CA) de la MRC de Coaticook du 13 mars 2019

11.2 COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP – SERVICES POLICIERS)

11.2.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 27 FÉVRIER 2019

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité de sécurité publique (CSP – Services Policiers) de la MRC de Coaticook du 27 février 2019. L'élu responsable des dossiers de sécurité publique, Monsieur Bernard Marion en fait un bref résumé.

CM2019-03-61

11.2.2 PRIORITÉS LOCALES – PARL 2019-2020

ATTENDU que conformément à la *Loi sur la police* L.R.Q., c. P-13.1) le Comité de sécurité publique (CSP) a pour mandat de participer à l'élaboration du plan d'action local et régional (PARL) ;

ATTENDU la recommandation du comité de sécurité publique (CSP – Services Policiers) de la MRC de Coaticook, telle qu'apparaissant au compte-rendu de la rencontre du 27 février 2019 ;

ATTENDU qu'afin d'assurer une continuité dans le travail amorcé, il suggère de reconduire pour une année supplémentaire les priorités locales ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Robert Fontaine

IL EST RÉSOLU de reconduire pour la MRC de Coaticook, pour une année supplémentaire les priorités locales au niveau du plan d'action local et régional (PARL) 2019-2020, soient :

- Intervenir sur les causes de collisions avec dommages corporels ainsi que sur ses facteurs contributifs ;
- Effectuer des actions pour combattre le trafic et la consommation de stupéfiants dans la rue ;
- Effectuer de la prévention en lien avec la cybercriminalité.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Denis Hébert	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Robert Fontaine	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

11.3 COMITÉ RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

11.3.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 13 MARS 2019

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional du développement des communautés de la MRC de Coaticook du 13 mars 2019. L'élue responsable des dossiers Familles et aînés, Culture et Développement social en fait un bref résumé.

11.4 COMITÉ RÉGIONAL SUR LES MILIEUX NATURELS ET L'ENVIRONNEMENT

11.4.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 13 MARS 2019

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional sur les milieux naturels et l'environnement de la MRC de Coaticook du 13 mars 2019. L'élue responsable des dossiers Cours d'eau en fait un bref résumé.

CM2019-03-62

11.4.2 POSITION DE LA MRC SUR LE VERRE

ATTENDU que le service de récupération porte-à-porte avec les bacs roulants en place depuis plus de 25 ans, permet de récupérer plus de 80 % du verre ;

ATTENDU que le verre est la matière qui a le plus haut taux de détournement dans le bac de recyclage ;

ATTENDU que notre centre de tri, Récup Estrie, est en mesure de trier le verre des autres matières recyclables et que celui-ci ne contamine aucunement le papier, carton et autres matières (on retrouve moins de 0,05 % de verre dans les ballots) ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le verre récupéré par le service en place est valorisé en tant qu'agrégat dans les lieux d'enfouissement techniques, dont celui de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (ci-après la Régie) ;

ATTENDU qu'avant d'utiliser le verre concassé, la Régie achetait de grandes quantités de sable et de pierres concassées pour réaliser ses activités et que l'utilisation de verre comme matière alternative permet de réduire l'usage des matières premières brutes et d'économiser ;

ATTENDU que le verre est une matière inerte et que même s'il se retrouvait à la poubelle, il n'aurait aucun impact sur l'environnement, outre le remplissage du site d'enfouissement ;

ATTENDU que l'instauration de bacs spéciaux pour le verre ne permettrait que de récupérer 40 % du verre, selon une étude récemment publiée ;

ATTENDU que l'instauration de bacs spéciaux pour le verre augmente les besoins de transport et l'émission de gaz à effet de serre ;

ATTENDU qu'à Saint-Denis-de-Brompton, il en coûte 500 \$ pour la collecte et le transport du conteneur à verre qui contient environ 6 tonnes et que le verre est vendu à 15 \$/tonne ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a constaté que les citoyens de la MRC disposent de peu de moyens pour récupérer les résidus domestiques dangereux (RDD), ceux-ci ayant accès à seulement une journée de collecte par année, où tous les types de RDD sont acceptés ;

ATTENDU que les RDD ont un réel impact sur la qualité de l'environnement s'ils ne sont pas gérés adéquatement ;

ATTENDU que les solutions pour gérer les RDD sont complexes et coûteuses étant donné qu'il s'agit de matières dangereuses, souvent incompatibles entre elles ;

ATTENDU la recommandation du Comité régional sur les milieux naturels et l'environnement de la MRC de Coaticook, telle qu'apparaissant au compte-rendu de la rencontre du 13 mars 2019 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion

APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU

- ▶ de ne pas instaurer de conteneurs spéciaux pour la récupération du verre sur le territoire de la MRC de Coaticook ;
- ▶ de s'attaquer plutôt à d'autres problématiques de gestion des matières résiduelles que la MRC considère comme plus prioritaires, soit la mise en place de services de proximité pour la récupération des résidus domestiques dangereux (RDD), qui se traduira concrètement, par l'acceptation de tous les types de RDD dans les écocentres occasionnels qui se tiendront sur le territoire au cours de l'année 2019.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Denis Hébert	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Robert Fontaine	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2019-03-63

11.4.3 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR UN ÉCOCENTRE PERMANENT - DÉPÔT

ATTENDU le succès et les contraintes des écocentres temporaires sur le territoire l'an dernier ;

ATTENDU qu'une étude par une firme externe permettrait d'évaluer le meilleur scénario pour les écocentres de la région incluant les coûts d'immobilisation et de fonctionnement ;

ATTENDU la possibilité d'obtenir une aide financière du Fonds vert municipal de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) afin de poursuivre la réflexion sur les écocentres ;

ATTENDU que l'aide financière peut représenter 50 % des coûts admissibles ;

ATTENDU que les coûts d'une telle étude sont évalués à moins de 20 000 \$;

ATTENDU qu'un contrat de cet ordre peut être octroyé de gré à gré en vertu des règles d'adjudication en vigueur ;

ATTENDU la recommandation du Comité régional sur les milieux naturels et l'environnement de la MRC de Coaticook, telle qu'apparaissant au compte-rendu de la rencontre du 13 mars 2019 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ de demander une offre de services à Chamard Environnement pour une étude de faisabilité pour un écocentre permanent sur le territoire de la MRC de Coaticook ;
- ▶ de déposer une demande d'aide financière au Fonds vert municipal de la Fédération canadienne des municipalités à cet effet ;
- ▶ d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Denis Hébert	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Robert Fontaine	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

12.0 CORRESPONDANCE

12.1 EXTRAIT DU «REGISTRE DE CORRESPONDANCE»

La greffière dépose le compte-rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

13.0 RAPPORTS



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

13.1 PRÉFET

Le préfet Simon Madore fait un bref retour sur les principales activités.

13.2 DÉLÉGATIONS ET PORTEURS DE DOSSIER

Les conseillers régionaux font un bref retour sur leurs principales activités.

13.3 AUTRES INFORMATIONS ET/OU RAPPORTS

13.3.1 ÉQUIPE DE LA MRC

Le directeur général et secrétaire-trésorier indique brièvement les principaux dossiers en cours. L'agente de communication et de marketing présente sommairement certains dossiers discutés lors des rencontres de département.

14.0 RETOUR SUR LA SESSION

Rien à signaler.

15.0 CLÔTURE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 22h24.

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

LE PRÉFET

En signant le présent procès-verbal, le préfet suppléant est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

Les documents relatifs à la session sont classés sous le code 102-102, session ordinaire du conseil du 20 mars 2019.

Responsable des archives



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

